
États financiers de Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État du résultat net	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Métiers spécialisés Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (« MSO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (l'« exercice »), ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MSO au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de MSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de MSO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider MSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de MSO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de MSO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de MSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener MSO à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 juillet 2024

Métiers spécialisés Ontario
État de la situation financière
 Au 31 mars 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie		31 355 588	29 117 370
Débiteurs	3	247 937	342 629
Charges payées d'avance		403 260	357 833
		32 006 785	29 817 832
Actif à long terme			
Dépôts		93 085	93 085
Immobilisations	4	190 509	247 401
		32 290 379	30 158 318
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	5 et 10	1 909 418	1 602 383
Produits reportés	6	10 686 170	8 994 801
Tranche courante des incitatifs à la location reportés		6 216	—
Tranche courante des obligations au titre des contrats de location-acquisition	9	93 992	67 947
		12 695 796	10 665 131
Passif à long terme			
Apports reportés affectés aux immobilisations	7	12 750	—
Apports reportés	7	176 305	—
Incitatifs à la location reportés		17 094	16 364
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	9	65 869	83 360
		272 018	99 724
		12 967 814	10 764 855
Engagements	9		
Actif net			
Investi dans les immobilisations		17 898	96 094
Grevé d'une affectation interne		12 801 200	13 000 000
Non affecté		6 503 467	6 297 369
		19 357 962	19 393 463
		32 290 379	30 158 318

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



_____, président

Métiers spécialisés Ontario

État du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2024

		31 mars 2024 (12 mois)	31 mars 2023 (15 mois)
	Notes	\$	\$
Produits			
Honoraires des clients	6	10 410 310	12 897 826
Autres frais	6	4 485 490	5 202 464
Produits d'intérêts et autres		1 502 449	963 485
Gouvernement du Canada	7	129 020	—
Produits tirés des commandites	6	76 500	—
Province de l'Ontario	7	3 921	—
Amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations	7	750	—
		16 608 440	19 063 775
Charges			
Salaires et avantages sociaux	10	12 399 873	13 627 515
Frais généraux et administratifs		1 964 659	1 912 528
Communications avec les clients		868 034	881 766
Services professionnels		782 828	614 585
Réunions des conseils de gouvernance et des parties prenantes		504 494	315 729
Amortissement		159 449	219 884
		16 679 338	17 572 007
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(70 898)	1 491 768

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice clos le 31 mars 2024

	Investi dans les immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	31 mars 2024 (12 mois) Total	31 mars 2023 (15 mois) Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice					
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	96 094	13 000 000	6 297 369	19 393 463	17 901 695
Entrées d'immobilisations	(158 699)	(198 800)	286 601	(70 898)	1 491 768
Apports reportés affectés aux immobilisations	102 557	—	(102 557)	—	—
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées	(13 500)	—	13 500	—	—
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées	(102 557)	—	102 557	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	94 003	—	(94 003)	—	—
	17 898	12 801 200	6 503 467	19 322 565	19 393 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

	Notes	31 mars 2024 (12 mois) \$	31 mars 2023 (15 mois) \$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(70 898)	1 491 768
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		159 449	219 884
Amortissement des apports reportés	7	(750)	—
Incitatifs à la location reportés		6 946	16 364
Variations nettes des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs		94 692	525 715
Charges payées d'avance et dépôts		(45 427)	(192 488)
Créditeurs et charges à payer		271 638	(2 973 864)
Produits reportés		1 726 765	(878 798)
		2 142 416	(1 791 419)
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations		(102 557)	(201 643)
Activités de financement			
Obligations au titre des contrats de location-acquisition remboursées		(94 003)	(57 391)
Obligations au titre des contrats de location-acquisition engagées		102 557	201 643
Apports reportés affectés aux immobilisations reçus	7	13 500	—
Apports reportés reçus	7	176 305	—
		198 359	144 252
Entrée (sortie) nette de trésorerie		2 238 218	(1 848 810)
Trésorerie au début de l'exercice		29 117 370	30 966 180
Trésorerie à la fin de l'exercice		31 355 588	29 117 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario (l'« organisme » ou « MSO ») est un organisme de la Couronne qui offre des services opérationnels et est régi par un conseil d'administration. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, cet organisme a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'« Ordre ») et est prorogé en tant que personne morale sans capital-actions tel qu'il est stipulé dans la Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés. L'organisme exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et il est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- la mise en place de programmes d'apprentissage;
- l'évaluation de l'expérience et des qualifications;
- la délivrance et le renouvellement des certificats de qualification;
- le maintien d'un registre public répertoriant les personnes qui peuvent légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la réalisation de recherches sur l'apprentissage et les métiers.

À titre d'organisation sans capital-actions, MSO fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. MSO confirme qu'à sa connaissance, il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en vertu de la loi.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et s'appuient sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de MSO. Selon cette hypothèse, un organisme est considéré être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, la date de fin d'exercice de MSO est passée du 31 décembre au 31 mars. Par conséquent, la direction a choisi de présenter les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour une période de 15 mois au cours de la période de transition.

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comme l'a recommandé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), et ils reflètent les principales méthodes comptables suivantes.

Comptabilisation des produits

Les produits à recevoir au titre des honoraires des clients sont comptabilisés sur la période selon la méthode du report pour la comptabilisation des apports, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les montants reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont reportés et amortis au cours de la période appropriée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les montants non gagnés reçus sont présentés à titre de produits reportés à la fin de l'exercice. En 2013, l'Ordre a reçu une subvention additionnelle du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») (les « crédits du MFCU »). La subvention avait pour objectif de contrebalancer partiellement les honoraires des clients mutés du MFCU. En effet, les clients peuvent choisir de recevoir les crédits du MFCU en trésorerie s'ils choisissent de ne pas devenir clients de MSO. Les produits tirés des crédits du MFCU sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont liés à la compensation des honoraires des clients, ou sont comptabilisés immédiatement lorsqu'ils sont utilisés pour compenser les honoraires des clients mutés. Tout crédit du MFCU non utilisé est comptabilisé à titre de produits reportés. Les crédits non utilisés du MFCU demeurent détenus par MSO aux fins du paiement d'éventuels frais engagés par les personnes concernées par ces crédits.

Les produits tirés des commandites comprennent les produits provenant de tiers qui sont comptabilisés à la clôture de l'événement commandité et lorsque les montants sont à recevoir.

MSO perçoit d'autres frais auprès de ses clients, tels que des frais d'examen, des frais d'émission de certificat et de remise en vigueur, ainsi que d'autres frais. Ces frais sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes d'un compte d'épargne courant à intérêt élevé.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation englobe tous les frais directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans

Contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition comprennent plusieurs contrats de location visant du matériel informatique, lesquels sont assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen de néant et sont amortis de façon linéaire sur trois ans, soit la durée des contrats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour créances douteuses

MSO comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne est réservé aux fins des initiatives stratégiques à long terme et des événements significatifs imprévus pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de MSO. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté une motion autorisant l'utilisation d'un montant maximal de 250 000 \$ pour financer une initiative stratégique à long terme, dont une tranche de 198 800 \$ a été dépensée.

Utilisation d'estimations

Pour les organismes sans but lucratif, la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

3. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses, laquelle s'élève à 136 831 \$ au 31 mars 2024 (293 319 \$ au 31 mars 2023).

Les débiteurs comprennent un montant de néant en sommes nettes à recevoir de l'État au 31 mars 2024 (49 205 \$ au 31 mars 2023).

4. Immobilisations

	31 mars 2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 972 371	(2 954 787)	17 584
Matériel de bureau, mobilier et agencements	491 152	(480 390)	10 762
Matériel informatique et logiciels connexes loués	286 233	(124 070)	162 163
	3 749 756	(3 559 247)	190 509

4. Immobilisations (suite)

	31 mars 2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels connexes	2 954 403	(2 879 140)	75 263
Matériel de bureau, mobilier et agencements	491 152	(472 630)	18 522
Matériel informatique et logiciels connexes loués	201 643	(49 183)	152 460
Matériel de bureau, mobilier et agencements loués	10 397	(9 241)	1 156
	3 657 595	(3 410 194)	247 401

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 273 046 \$ en sommes nettes à payer à l'État au 31 mars 2024 (néant à remettre à l'État au 31 mars 2023).

6. Produits reportés

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	8 994 801	9 873 599
Ajouter : montants reçus	16 608 169	17 221 492
Déduire : honoraires des clients comptabilisés en produits	10 410 310	12 897 826
Déduire : autres frais comptabilisés en produits	4 485 490	5 202 464
Déduire : produits tirés des commandites comptabilisés en produits	21 000	—
Solde à la fin de l'exercice	10 686 170	8 994 801

7. Apports reportés affectés aux immobilisations et apports reportés reçus d'apparentés

Les variations des apports reportés affectés aux immobilisations pour l'exercice s'établissent comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	—	—
Ajouter : montants reçus	13 500	—
Déduire : montants comptabilisés en produits	750	—
Solde à la fin de l'exercice	12 750	—

Les variations des apports reportés pour l'exercice s'établissent comme suit :

	Province de l'Ontario	Gouvernement du Canada	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	—	—	—	—
Ajouter : montants reçus	22 500	305 325	327 825	—
Déduire : montants comptabilisés en produits	3 921	129 020	132 941	—
Déduire : montants remis	18 579	—	18 579	—
Solde à la fin de l'exercice	—	176 305	176 305	—

Au cours de l'exercice, MSO a reçu son premier apport du gouvernement du Canada pour financer son initiative de modernisation des normes de formation en apprentissage et des normes des programmes d'études pour les métiers spécialisés Sceau rouge. Cette initiative, qui a débuté en décembre 2023, devrait se conclure en mars 2028. Le financement reçu visait les acquisitions d'immobilisations et les autres coûts liés au projet. Tout financement fourni qui excède les transferts de droits à MSO est remboursable à la réception d'un avis du gouvernement du Canada.

MSO a également reçu un apport du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario (la « province de l'Ontario ») pour financer en partie son tout premier sommet de l'industrie d'une journée, qui a favorisé le réseautage des professionnels des métiers spécialisés et la croissance de l'apprentissage en Ontario.

8. Facilité de crédit

MSO a accès à une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ au 31 mars 2024 (100 000 \$ au 31 mars 2023). La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ou de la période close le 31 mars 2023.

9. Engagements

MSO a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition et de location simple non résiliables, à un bail de sous-location, à une entente de projet conjoint et à une entente de services. Les paiements minimaux annuels se présentent comme suit :

	Contrats de location simple	Contrats de location-acquisition
	\$	\$
2025	593 576	93 992
2026	596 638	44 925
2027	598 820	20 944
2028	222 212	—
2029	—	—
Total des obligations	2 011 246	159 861
Déduire : tranche à court terme	593 576	93 992
	1 417 670	65 869

Les contrats de location-acquisition sont assortis d'un taux d'intérêt moyen effectif de néant (néant au 31 mars 2023), et leur durée à l'expiration moyenne est de deux ans (trois ans au 31 mars 2023).

Au cours de la période précédente, MSO a conclu un contrat de sous-location visant des locaux à bureaux pour la direction, lequel comprenait un incitatif à la location de 34 528 \$, incluant la TVH. Après la fin de l'exercice, MSO a signé une entente en vue de confier à Infrastructure Ontario l'administration des locaux à bureaux pour la direction sous-loués. À l'exception du loyer mensuel, les conditions du contrat de location initial demeurent inchangées.

10. Régime de retraite de la fonction publique

Le 1er avril 2011, certains employés du MFCU ont été mutés à MSO. Ces employés participaient à la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP »), qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, établit les cotisations annuelles que MSO doit verser à la CRFP. Comme MSO n'est pas le promoteur des caisses constituant la CRFP, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de MSO ou des obligations revenant à MSO, la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombant au promoteur. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser à la CRFP. Les cotisations de MSO au régime à titre d'employeur se sont élevées à 59 147 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 (66 014 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

11. Gestion des risques*Risque de crédit*

Le risque de crédit découle des débiteurs de MSO. Afin de réduire le risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de liquidité

L'exposition de MSO au risque de liquidité dépend du recouvrement des débiteurs, des engagements d'achat et des obligations. MSO contrôle le risque de liquidité en assurant la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt.